

SYNDICAT DES EAUX MIRABEL-PIEGROS-AOUSTE

=====

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 12 NOVEMBRE 2019

Le douze novembre deux mille dix-neuf à dix-huit heures trente, le comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni en son siège, sous la Présidence de Madame Maryline MANEN, en séance ordinaire conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du code des collectivités territoriales

Date de convocation : 25 octobre 2019

Nombre de conseillers syndicaux en exercice : 9

MEMBRES TITULAIRES PRESENTS : Maryline MANEN, Thierry GATTO, Lionel BARRAL, René BERGIER, Fabien SYLVAIN, Alain ROUX ; Philippe SOUAL, Laurent FAURE, Gérard FARREYRE

MEMBRES SUPPLEANTS PRESENTS : Néant

ABSENTS EXCUSES : Néant

SECRETAIRE DE SEANCE : Alain ROUX

1. Compte Rendu du 24/09/2019

Monsieur René BERGIER a souhaité une modification de formulation concernant les tractations foncières.

Unanimité

2. Versement au receveur municipal de l'indemnité de conseil pour la durée du mandat

Madame la Présidente rappelle que le CS avait souhaité manifester son mécontentement l'année dernière.

Les derniers entretiens pour l'adhésion de Saillans se sont bien déroulés.

Ces indemnités permettent au comptable public de pouvoir faire face à d'éventuels contentieux.

Monsieur FARREYRE annonce une réforme à venir à partir de l'année prochaine et il n'y aura plus que 3 interlocuteurs sur l'ensemble du Département.

L'interlocuteur sera commun à plusieurs organismes (Trésor Public, CARSAT, CAF, ...etc.)

Unanimité

3. Achat de terrain quartier les Chapeaux

Retrait de la délibération au Conseil Syndical du 24/09.

La surface n'est pas encore définie et sera définie ultérieurement.

Actuellement les tractations sont sur environ 200m². Le document d'arpentage sera demandé et un acte administratif sera rédigé (le Maire sera signataire).

Unanimité

4. Attribution de la convention de participation prévoyance - Contrat de groupe risque prévoyance 01/01/2020 au 31/12/2025 (6 ans)

Présentation des conventions groupe par Caroline POSTAIRE . Il s'agit d'une reconduction du dispositif actuellement en place. Seule la participation santé diffère car il ne s'agit plus d'une labellisation mais d'un contrat groupe.

Unanimité

5. Attribution de la convention de participation santé - Contrat de groupe risque santé 01/01/2020 au 31/12/2025 (6 ans)

Présentation des conventions groupe par Caroline POSTAIRE . Il s'agit d'une reconduction du dispositif actuellement en place. Seule la participation santé diffère car il ne s'agit plus d'une labellisation mais d'un contrat groupe.

Monsieur Thierry GATTO arrive (18h47)

Unanimité

6. Lancement d'un marché à procédure adaptée pour les travaux d'un réservoir des Chapeaux à Piégros la Clastre

Monsieur Florian LABAT informe sur la procédure en cours et explique qu'il a rajouté dans la description des besoins la pose d'une cuve de décantation. Le SMPA réalise de la maîtrise d'œuvre directe.

Madame La Présidente rappelle qu'il n'y a pas de maître d'œuvre externe.

1/3

La cuve de décantation est nécessaire car il y a beaucoup de turbidité sur ce réseau notamment en cas de gros orages. Dans le futur il serait intéressant d'alimenter via la cuve pour éviter la turbidité du réseau. Ce besoin a été inséré dans une tranche optionnelle ce qui permettra de ne pas l'activer si les prix s'avéraient trop élevés. En cas de non réalisation de cette cuve, il sera possible de scinder le réservoir en deux mais l'entretien serait plus difficile. Le Cahier des Clauses Techniques Particulières prévoit la possibilité de mettre 1 ou 2 réservoirs pour atteindre le volume utile de 15m³.

La plus-value est évaluée à 12 000€ HT.

Le plan de financement remanié fait apparaître un autofinancement estimé à 35 000€ HT.

Unanimité

7. Transfert des réseaux eau potable et assainissement du lotissement « Les jardins de Floriane » sur la commune d'AOUSTE SUR SYE

Monsieur Florian LABAT informe qu'il s'agit d'un lotissement de 3 lots quartier St Pierre. Les aménageurs ont réalisés les modifications demandées en cours de chantier (pose d'une canalisation fonte).

Les membres du conseil syndical acceptent cette rétrocession sans réserve.

Unanimité

8. Vote du budget 2020 Eau et Assainissement par OPERATIONS D'EQUIPEMENTS

Madame Caroline POSTAIRE explique que cela permettra une présentation plus aisée.

Madame La Présidente explique que cela permet une présentation par chantier et une comptabilité plus claire et rassure les membres de conseil syndical en indiquant que le vote du budget sera réalisé en 2020 dans les mêmes modalités qu'avec le vote aux chapitres. Le budget reste un document prévisionnel.

Unanimité

9. Convention d'occupation des locaux mis à disposition du SMPA

Madame La Présidente explique que le document actuel n'est plus opposable. Il convient de l'actualiser.

C'est une convention de mise à disposition sans indexation des loyers d'un an reconductible tacitement.

Unanimité

10. Création d'un poste d'adjoint technique à temps complet au 1^{er} février 2020

Madame La Présidente indique que le départ de l'agent technique titulaire a été acté depuis le dernier conseil syndical (démission avec 1 mois de préavis pour un contrat privé.). Actuellement son poste est assuré par un remplacement avec un Contrat à Durée Déterminée en Accroissement Temporaire d'Activité.

Cette embauche fait suite à l'emploi d'un agent en CDD saisonnier depuis 3 ans. Cet agent est un très bon élément avec une très bonne mentalité et une bonne motivation.

Avec l'arrivée de la commune de Saillans il convient également de renforcer l'équipe avec un nouvel emploi d'agent d'entretien des réseaux.

On recherche un agent technique avec une qualification plomberie et/ou BTS métiers de l'eau.

Unanimité

11. Convention de mandat entre la commune de PLC et le SMPA pour la mise en œuvre du réseau d'eaux pluviales / raccordement du hameau des Bernardts

Le SMPA va porter la Maîtrise d'Ouvrage sur cette mission. Le SMPA participera aux réunions de chantier et procédera au recouvrement avec méthode de remboursement par la commune de Piégros la Clastres.

C'est le SMPA qui lancera les marchés publics sur le hameau des Bernardts.

Ce MAPA aura vraisemblablement 3 lots (eau potable, eaux usées et eaux pluviales).

Unanimité

12. Affectation des résultats 2018 - Eau

Ce vote intervient après la découverte d'une erreur matérielle sur le vote du budget.

Unanimité

13. Lancement du marché public pour la création d'un collecteur de transport se substituant à la construction d'une nouvelle station intercommunale, raccordement du hameau des Bernardts

Retrait de l'ordre du jour car le SMPA attend le dépôt de la demande de DETR de la commune de PLC pour lancer la

consultation MAPA globale.
Cette délibération est reportée en 2020.

Questions diverses :

Madame la Présidente explique qu'il convient de mettre au débat sans vote, la question de la compétence SPANC. En effet, ce point a été soulevé lors des échanges avec l'intercommunalité pendant l'été. Le SMPA doit-il continuer d'exercer cette compétence ou doit-il la confier au SIGMA ?

La commune de Saillans est adhérente de ce syndicat et restera adhérente après le 1^{er} janvier 2020.

Actuellement il y a un tarif annuel défini au SMPA.

Monsieur Laurent Faure indique que les créations sont de plus en plus rares car les extensions du réseau d'assainissement collectif permettent de collecter des assainissements non collectifs.

Sur le territoire du SMPA il y a environ 690 équipements autonomes (environ 160 supplémentaires sur Saillans)

Madame la Présidente indique qu'il y a une facturation de 35€/an avec un service rendu peu optimisé.

Par ailleurs, le coût d'adhésion au SIGMA de 2€/habitant ne va pas dans le sens de l'adhésion au SIGMA.

En conséquence, les membres du conseil syndical se prononcent défavorablement à l'adhésion du SIGMA.

- Dossier OROZCO Aouste sur Sye

Madame la Présidente évoque le problème d'une habitation/construction non raccordée lors des opérations d'assainissement collectif. Le branchement a, depuis, été réalisé mais les pétitionnaires contestent un abonnement assainissement alors payé à la commune d'Aouste sur Sye.

Madame la Présidente indique qu'il serait logique que la commune d'Aouste sur Sye rembourse le trop perçu avant 2017.

Monsieur Laurent FAURE informe qu'une réponse de la mairie d'Aouste sur Sye aurait été faite notamment sur le remboursement des frais de débouchage. Les élus aoustois feront passer le courrier réponse au SMPA.

- Problème de l'enrobé/bi couche non repris par LIOTARD

Monsieur BARRAL souhaite savoir où en est cette reprise qui était prévu en fin d'été 2019 par l'entreprise LIOTARD et s'inquiète de la détérioration du bicouche de cette voie avec le ravinement dû aux épisodes pluvieux orageux.

- Monsieur Laurent FAURE fait part d'un devis de l'entreprise LIOTARD pour la rénovation de la station de relevage communale derrière la salle des fêtes qui connaît de forts problèmes de fonctionnement en période estivale. Monsieur BOULANGER, pétitionnaire proche de cet équipement, souhaiterait être raccordé. Cet équipement est curé très régulièrement. Si un raccordement est envisagé, il faut modifier l'équipement (16 000€ pour changement de la station et modification des raccords). Les frais pourraient être supportés par la commune si rétrocession au SMPA. Monsieur Florian LABAT fera une réponse à Aouste sur Sye sur le devis.

La séance levée à 20h10.

***La Présidente,
Maryline MANEN***